

Procès-verbal

De la rencontre du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié
Mardi 17 février 2026

Membre/ fonction	Fonctions	Présences	Absences
Éric Blanchette	<i>Membre parent</i>	X	
Sabrina Desroches	<i>Membre parent</i>	X	
Karine Girard	<i>Membre parent</i>		X
Émilie Lépine	<i>Membre parent</i>	X	
1-Noémie Bélisle-Robert	<i>Membre parent substitut</i>		
2- Stéphanie Larocque	<i>Membre parent substitut</i>		
3- Amélie Tremblay	<i>Membre parent substitut</i>	X	
Mélanie Charlebois-Morin	<i>Représentante de la communauté</i>	X	
Michèle Deblois	<i>Représentante des enseignants</i>	X	
Justine Desroches	<i>Représentante des enseignants</i>		X
Nicole Martin	<i>Représentante des enseignants</i>	X	
Sandrine Lepage	<i>Substitut des enseignants</i>	X	
Marie-Pier Gauvreau	<i>Substitut des enseignants</i>		
Elisabeth Francoeur	<i>Substitut des enseignants</i>		
Pascale Danis	<i>Direction</i>	X	

1. Ouverture, présence et quorum

La séance du conseil d'établissement débute après l'assemblée générale de parents à 18h31.
Le quorum est respecté.

2. Parole au public

--

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Éric Blanchette fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Sandrine Lepage d'ADOPTER la proposition d'ordre du jour tel quel.

Adopté
CÉ-DLA-2526/030

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre décembre 2025

Le président, M. Éric Blanchette, présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Mme Nicole Martin d'ADOPTER le procès-verbal de la séance décembre 2026, tel que rédigé.

Adopté

CÉ-DLA-2526/031

5. Points à traiter

5.1 Budget révisé et mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des écoles

La direction de l'école, Mme Pascale Danis, présente le sommaire du budget révisé et répond aux questions des membres.

Résolution - Reddition de comptes attendue pour les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements - Mesures dédiées et protégées 2025-2026

À la suite de la présentation du budget révisé, le conseil d'établissement de l'école de l'Amitié confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué à l'école de l'Amitié la somme totale de 183 960\$. Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement et ce, conformément aux fins prévues aux Règles budgétaires du MEQ 2025-2026

Proposé par: Mme Sabrina Desroches

Adopté par: M. Eric Blanchette

Approuvé
CÉ-DLA-2526/032

5.2 Grille-matières 2026-2027

La direction de l'école, Mme Pascale Danis, les différents enjeux de la grille-matières et les changements pour l'année 2026-2027. Elle répond aux différentes questions.

Il est proposé par Mme Mélanie Charlebois-Morin d'APPROUVER la grille-matières 2026-2027

Approuvé
CÉ-DLA-2526/033

5.3 Critères de sélection d'une direction d'école

La direction de l'école, Mme Pascale Danis, explique aux membres le processus de sélection des critères pour une direction d'école puis demande aux membres de faire leur proposition.

ATTENDU que l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement doit être consulté sur les critères de sélection du directeur d'école;

ATTENDU que l'article 96.8 de la Loi sur l'instruction publique énonce que le directeur d'école est nommé par le directeur général du centre de services scolaire selon les critères de sélection qu'il établit après consultation du conseil d'établissement.

Considérant les besoins spécifiques de l'établissement de l'école de l'Amitié, notamment:

- Besoins d'avoir une personne rigoureuse;
- Besoin de soutien pour l'équipe-école, les élèves et les parents;
- Besoin de comprendre notre milieu;
- Besoin de stabilité;

Il est proposé par Mme Sabrina Desroches.

DE CHOISIR les critères de sélection suivants pour la nomination de la direction de l'école de l'Amitié:

- Faire confiance, soutenir et favoriser la communication avec l'équipe-école et travailler en partenariat avec le secrétariat;

- Avoir un esprit d'analyse et une gestion rigoureuse des comportements;
- Avoir une gestion rigoureuse du projet éducatif;
- Faire preuve d'une gestion budgétaire rigoureuse;
- Être sensible à la réalité d'un milieu rural, familial et communautaire;
- Travailler de pair avec l'équipe-école, les élèves et les parents et favoriser l'implication de ces derniers;
- Faire preuve d'intégrité;
- Si la direction n'est pas présente à l'école à 100%, avoir une direction d'expérience;
- Assurer que le poste soit occupé minimalement pour une durée de 3 ans;

DE TRANSMETTRE cette résolution au Centre de services scolaire pour qu'elle soit prise en compte dans le processus de nomination.

Approuvé
CÉ-DLA-2526/034

5.4 Encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents

La direction de l'école, Mme Pascale Danis, présente aux membres les encadrements et réponds à leurs questions.

Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés favorisent une utilisation optimale et écoresponsable des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Il est proposé par Mme Sandrine Desroches.

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Approuvé
CÉ-DLA-2526/035

5.5 Sorties et activités-écoles

La direction de l'école, Mme Pascale Danis, présente une demande des groupes du 2e cycle et pour deux tournois RSEQ.

Il est proposé par Mme Mélanie Charlebois-Morin d'APPROUVER les activités pour les élèves.

Approuvé
CÉ-DLA-2526/036

5.6 Journée "porte ton pyj"

La direction de l'école, Mme Pascale Danis, présente aux membres une activité qui a été suggéré par un parent de l'école. En association avec Enfant Soleil, les élèves peuvent amasser des sommes afin de porter leur pyjama pour venir à l'école le vendredi 27 février prochain.

Il est proposé par Mme Sabrina Desroches d'APPROUVER l'activité "porte ton pyj".

Approuvé
CÉ-DLA-2526/037

5.7 Cadeau des finissants

La direction de l'école, Mme Pascale Danis, explique aux membres que le CÉ, par tradition, donne habituellement 30\$/élève finissant afin de préparer une activité et une journée de fin d'année.

Il est proposé par Mme Amélie Tremblay d'APPROUVER de remettre 30\$/élève finissant pour diverses activités.

Approuvé
CÉ-DLA-2526/038

5.8 Suivi du projet éducatif

La direction de l'école, Mme Pascale Danis, présente aux membres un suivi du projet éducatif.

1.1.1 Rehausser le niveau de compétence en français dans la compétence à écrire.				
Données de départ		Cible pour juin 2027	Juin 2025	**résultat provisoire** 1 ^{re} étape 2025-2026
1 ^{re} année	71%	76%	74%	79%
2 ^e année	73%	78%	74%	78%
3 ^e année	76%	81%	87%	95%

4 ^e année	60%	65%	67%	91%
5 ^e année	69%	74%	69%	75%
6 ^e année	67%	72%	72%	94%

2.1.1 Améliorer l'environnement scolaire ainsi que la sécurité physique et affective de tous les élèves afin de favoriser l'accomplissement et la réussite de tous			
Données de départ	Cible pour juin 2027	Juin 2025	**résultat provisoire ** Janvier 2026
84%	100%	Inconnu	95%
2.2.2 Diminuer le nombre d'événements de violence physique ou verbale dans tous les cycle			
Données de départ	Cible pour juin 2027	Juin 2025	**résultat provisoire ** Janvier 2026
71%	35 ou -	39	66

Suite à la présentation, les membres demandent s'il est possible d'organiser ou de publiciser des conférences pour les parents de l'école sur, entre autres, la gestion des comportements.

6. Parole au

6.1 Président

M. Eric Blanchette, président souhaite remercier les enseignantes pour l'organisation des sorties au théâtre pour le 2e cycle et à la LNI pour le 3e cycle.

6.2 Membres parents

Les parents nomment que la journée "100" était très appréciée. [00]

6.3 Personnel de l'école

Remerciement aux parents pour les belles attentions lors de la semaine du personnel scolaire.

6.4 Direction

Mme Pascale Danis, directrice, nomme que le système des planètes est un succès. Nous arrivons à la prochaine activité: cachette dans l'école. Elle nomme également deux activités à venir, le carnaval le jeudi 26 février en PM et la journée "porte ton pyj" le vendredi 27 février.

19 Correspondances

-aucune correspondance-

20 Période de questions

21 Levée de l'assemblée

Le président, M. Éric Blanchette, conclut que l'ordre du jour a été écouté.

Il est proposé par M. Éric Blanchette DE LEVER la séance à 19h45.

Adopté
CÉ-DLA-2526/039

**Le président
Éric Blanchette**

**La directrice
Pascale Danis**

**Secrétaire
Nicole Martin**